

■ **Esperanza en liquidation**, à Bulle, lutter contre les conséquences du chômage, etc. Association. (FOSC du 28.03.2002, p. 5). Par ordonnance du 18.12.2002, le Président du Tribunal de la Gruyère, à Bulle, a révoqué le jugement de faillite prononcé le 28.01.2002. En conséquence l'inscription de l'association est rétablie comme ci-devant (FOSC du 04.11.1996, p. 6746). Nouvelle raison sociale: **Esperanza**.
Journal no 2372 du 13.05.2004
(02268696 / CH-212.0.461.297-2)